

HISTOIRE DE PLOUGUENAST

D'APRES DES DOCUMENTATIONS RECUEILLIES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES COTES-DU-NORD PAR L'ABBE ANGE LUCAS. IL Y A EGALEMENT A LA MAIRIE DE PLOUGUENAST DES REGISTRES PAROISSIAUX TRES INTERESSANTS.

* * * * *

* * *

*

HISTOIRE DE PLOUGUENAST

	Pages :
I - EGLISES ET CHAPELLES	1 à 9
II - ORIGINE	10 à 14
III - LE CLERGE	15 à 22
IV - LA NOBLESSE	23 à 30
V - LA PETITE NOBLESSE	31
VI - LA BOURGEOISIE	32 à 35
VIII- LE PEUPLE	36 à 41

* * * * *

HISTOIRE DE PLOUGUENAST

I - EGLISES ET CHAPELLES

EGLISE SAINT-PIERRE

De plan rectangulaire, elle comprend une nef avec bas-côtés sur colonnes et architraves de travées plus celle du clocher encastré. Cette nouvelle église fut commencée au Pontgamp en 1835, malgré l'opposition des habitants des habitants du Vieux-Bourg. Les travaux exécutés sur les plans de M. LORIN, furent souvent arrêtés ; Enfin, en janvier 1845, le culte fut transporté à la chapelle voisine, Ste Anne de Pontgamp et la nouvelle église bénite le 16 mars suivant, la tour n'était alors qu'à la hauteur du faîtage. Celle-ci fut terminée en 1853.

Le mobilier

Autels modernes dus à Etienne de Trévé (1863 et 1864) ; Statues anciennes de Saint Servais XVIII^e siècle et de Saint Eloi XVIII^e siècle.

EGLISE DU VIEUX-BOURG

En forme de croix latine, elle comprend une nef avec bas-côté nord de quatre travées, un transept, et un chœur. L'édifice actuel de diverses époques, date en majeure partie des XV et XVII^e siècles et a été restaurée aux XVII et XIX^e siècles. La seconde travée du bas-côté, voutée sur arcs ogives primitifs et supportant le clocher, paraît remonter à la fin du XII^e siècle. La sacristie et la chapelle de Saint Sacrement (aile sud) furent bâties sous le rectorat de Messire Jacques Simon vers 1648 ; La chapelle Saint Nicolas (aile nord) et le chœur furent édifiés en 1679 sous le rectorat de M. Leuduger, la première pierre en fut posée le 21 juin par le haut et puissant Thébaut Le Mintier, Seigneur de Carmené et la bénédiction de l'église fut faite le 19 novembre suivant.

En 1768, l'église avait besoin de grosses réparations, la majorité des paroissiens était d'avis du transfert au Pontgamp, mais deux arrêts du Parlement de Bretagne des 21 mai 1768 et 18 mars 1871 refusèrent l'autorisation.

Le mobilier

Maître-autel de la fin du XVII^e Siècle (classé) portant l'inscription Le Faucheur, peintre à Uzel. Reste des vitraux du XVI^e siècle (classé), panneaux provenant d'un jubé enchâssés dans le balustre du chœur (classés). Ils sont contemporains et présentent des motifs décoratifs semblables à ceux de la porte de l'église de Malestroit. Statues anciennes de Saint Pierre, de la Sainte Vierge, de Saint Nicodème, de Saint Germain tout entourée de rubans, le Saint étant invoquer pour délier les enfants.

Autres chapelles

La Chapelle de Saint Théo refaite en 1934. Elle enferme les statues anciennes de Saint Gildas et de Saint Barthélémy.

La Chapelle du Rosaire au Vieux-Bourg vendue en 1806, détruite au XIX^e siècle. Elle renfermait la tombe de R. D. Claude Marie de la Fruglaye, Abbé de prières, Sainte Anne détruite au XIX^e siècle, Saint Eloi détruit à la même époque, Saint Eloi du Crau, Saint Jean détruite, Saint Michel de Cornéan en ruine, pans de murs.

L'ancienne paroisse de Plouguenast dépendait comme aujourd'hui, du diocèse de Saint-Brieuc, mais elle avait pour subdélégation, Moncontour et pour ressort Rennes.

Maisons nobles

Gomené : M. de Beaumont
Pontgamp : M. de la Moussaye
La Ville Dane : M. Coupé de Carmené et des Essarts
La Touche Brandineuf : M. de Trafalegan
Montorien : M. de Montorien.

Elevage

Bovins

Langue

française

L'EGLISE DE PLOUGUENAST

(celle du Vieux-Bourg)

D'après la supposition que nous avons faite au début, la première église ou le premier oratoire au Vieux-Bourg remonterait à Saint Gall ou à ses moines au VII^e siècle. Le monument actuel date, dans ses parties principales, du XVI^e siècle. La partie qui supporte le clocher, les quatre colonnes avec leur voûte est antérieure et doit remonter à l'édifice qui précéda celui du XVI^e siècle. Malheureusement nous n'avons rien d'écrit la concernant avant l'apparition des registres. Ceux-ci furent ordonnés par François I^{er} par un édit de Villers-Cotteret de 1535, mais ceux de chez nous ne commencent qu'en 1628 et 1630. N'y en eut-il pas avant ? Ou ont-ils été perdus ? A partir de cette date, malgré le laconisme de la plupart des Recteurs, avarés de leur écriture, nous suivons très bien les transformations faites à l'église.

La nef et le chœur de l'église furent donc refaits au XVI^e siècle. La Sacristie, telle qu'elle est encore aujourd'hui, fut ajoutée entre 1648 et 1648 sous le rectorat de Guillaume LUCAS. La chapelle du Saint Sacrement, c'est-à-dire l'aile du côté de la route "fût bastie par noble et discret Messire Jacques SYMON, Sieur de Launay, Recteur de Plouguenast, entre 1648 et 1652". "La Chappelle de Saint Nicolas, qui est du côté de la fontaine, fut bastie l'an mil six cent soixante dix-neuf et le chœur élevé à la hauteur de la Chappelle du Saint Sacrement. Le tout des deniers de la fabrique. Les maçons eurent pour leur main mise, les matériaux, les charroyes exceptés, qui se faisaient par les paroissiens, la somme de deux cents livres ; Les charpentiers, qui étaient Pierre GOICHET de Launay, Jean et Pierre LABBE de Glégan eurent... et les couvreurs qui fournissaient les matériaux, charroyes exceptés"...

"La première pierre fut posée par haut et puissant Seigneur Thébaut le Mintier Seigneur de Carmené, les Essarts, Gourmené, fondateur de l'église de Céans et bénite par MOY, Recteur, signé le 21 juin du dit an".

"Le dimanche 19 novembre 1779 de la mesme année, la dite Chappelle et l'église fut bénite par MOY, Recteur, assisté de Vénérables et discrets Messires François le Nouvel, Henry BUSCHOUX, Pierre le Nouvel, prestres de cette Paroisse, et de François le Nouvel et Guillaume RADENAC Diacres, et par ermission de Mr Hardoin Fortin de la Hoguette pour lors évesqu de St-Brieuc, depuis transféré à POITIERS par le roi Louis XIV".

Ce texte est écrit de la main propre du Recteur Jean LEUDUGER. Ce Jean LEUDUGER est un homme célèbre, presque un Saint. Sa vie, une volumineuse vie de cinq cents pages a été écrite par Mgr André de la VILLERABEL. Il fut en effet le fondateur de la puissante congrégation des Filles du Saint Esprit. Or dans cette vie Mgr de la VILLERABEL écrit à propos de Jean LEUDUGER et de l'église : "Quand Jean LEUDUGER arriva à PLOUGUENAST en 1676, l'église menaçait ruine, mais les gens de Plouguenast ne songeaient pas à la rebatir, effrayés des dépenses."

(suite Eglise de Plouguenast)

Les deux ailes du transept appelées chapelles du Saint Sacrement et de Saint Nicolas étaient plus profondes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Elle furent diminuées, lors de la dernière restauration vers 1880.

Dire que cette église n'a aucune valeur artistique est exagéré. Elle devait être au contraire charmante autrefois lorsqu'elle avait ses vitraux. On remarquait particulièrement dans la verrière derrière l'autel un arbre de Jessé dont les fragments se retrouvent aujourd'hui sur les fenêtres du côté nord. Il est regrettable que des mains profanes et si peu artistes se soient chargées de les réparer. On trouve dans le premier vitrail des fragments du second et vice versa. Dans l'aile midi du transept subsiste un fort beau panneau représentant la Pentecôte, avec le Saint-Esprit projetant des rayons rouges et or sur la Sainte Vierge et les apôtres. Saint Pierre est vêtu d'une robe à manches bouffantes comme sous François Ier. Dans l'aile nord on remarque les restes d'une crucifixion. La fenêtre du côté sud entre le porche et le transept referme, enchâssés dans un vitrail neuf, deux fragments intacts du XVIème de bonne facture, la Sainte Vierge et Saint Pierre.

Le beau retable du XVIIème siècle est tout à fait remarquable avec tous ses personnages, la Sainte Trinité au milieu, de chaque côté Saint Pierre et Saint Paul et deux évêques Saint Germain et Saint Nicolas. Le maître autel et le retable furent réparés sur l'initiative des dames VIET, par un artisan du Vieux-Bourg "Yves LAMANDE". Avec des instruments de fortune il sculpta ou répara, Saints, colonnettes et vignettes avec tant d'habileté que c'est à s'y méprendre et à ne pas distinguer l'antique du moderne.

Ce beau retable blanc avec ses rehauts d'or est muni de petites colonnettes torsées enroulées de vigne que picorent moult oiselets d'or vert. Au haut du tabernacle le Père Eternel entouré d'anges aériens aux aspects variés. Le tout est si harmonieux dans ses reliefs que la variété du décor lui donne une richesse sans fouillis.

Comme vieilles statues de bois, il y a de chaque côté de l'autel, une Sainte Vierge avec l'enfant Jésus et Saint Pierre. A l'autel du midi une Sainte Appoline. Dans le bas côté un vieux Saint Germain tout emmailloté de rubans de couleurs. Il est très invoqué, car il guérit les coliques des enfants. En face de lui il y a un Saint Nicodème avec une fiole à la main. Lui guérit les malaises des animaux. Il est encore visité aussi. Dans la balustrade, il y a onze vieux panneaux, représentant les apôtres avec leurs instruments de supplice. Ils proviennent dit-on d'un ancien jubé. Les deux autels latéraux furent faits au siècle dernier, avec la balustrade, par un habile ouvrier de l'endroit, Allain GALLAIS. Le chœur fut alors agrandi, car autrefois l'autel était plus reculé et le chœur se terminait à la limite des autels latéraux. A remarquer dans le cimetière, le calvaire à auvent du XVIème. Il y avait là autrefois un reliquaire dont il est question en 1731 et 1737.

Saint Pierre a-t-il toujours été le patron de la paroisse ? Gaultier de Mottay nous dit que l'église du Vieux-Bourg était dédiée à la Sainte Vierge. Mais ne confond-t-il pas avec la chapelle du Rosaire ?

Elle est bien vénérable cette vieille église et a droit à tout notre respect. Tant de générations de nos ancêtres après y avoir prié, s'y être sanctifié y dorment leur dernier sommeil. C'eut été un sacrilège que de la démolir et Dieu sait pourtant si on a essayé ! Si elle est encore debout c'est grâce au cran et à la ténacité des gens des environs. C'est un plaisir de la voir contenir toujours le Saint Sacrement, si bien tenue, si propre. Comment, en félicitant la famille qui en a la garde et tous les gens des environs qui contribuent à son entretien, ne pas évoquer le souvenir des Demoiselles VIET ? Elles l'ont tant aimée, tant défendue et entretenu avec tant de soin !

"Jean LEUDUGER s'adressa au Général de la paroisse pour imposer au peuple sa démolition et sa reconstruction... les ressources étant restreintes, le Général n'osa rien entreprendre. LEUDUGER recourut à une mesure radicale. Il groupa quelques ouvriers, déménagea les objets du culte et le mobilier et fit tomber les vieilles murailles. Le dimanche suivant quand les paroissiens arrivèrent, par les grandes landes, les bois, les chemins impraticables ou les sentiers qui longent les champs séparés par des échaliers, ils furent surpris de voir leur église par terre. Le Recteur les rassura en se chargeant lui-même de la reconstruction sans rien demander au Général. Quelques mois après une église se dressait à la place de l'ancienne église à la manière du temps, sans valeur artistique".

Ce n'est pas exact. Son Excellence a puisé ces renseignements, tout à la gloire de son héros, dans Tresvaux et Ropartz, sans les contrôler. Or, il se trouve que le témoignage de ces deux auteurs est détruit par celui de l'intéressé lui-même, écrit, tel qu'il est cité plus haut, à la fin des Registres de Plouguenast de l'année 1679.



(1) Le Mintier de Carmené est reconnu comme Seigneur fondateur de l'église en 1709.

En 1770 le Sieur de Beaucours est son héritier et bénéficiaire mais ce titre lui est contesté par le Sieur COUPPE de Carmené.

(Rap. du Général de Plouguenast en 1771, pour le transfert de l'église. Archives de l'Evêché).

(2) Le prêtre Jacques Viet se fait bâtir une maison au bourg vers 1770 (id).

27 Mars 1956 Visite de l'église de Plouguenast

Le Révérend Père Alexis PRESSE, Abbé du Boquen, se propose aimablement comme guide très compétent pour nous faire retrouver à Plouguenast les traces de Dom Jean LEUDUGER. Le Révérend Père est au Baquen depuis 20 ans, né à Plouguenast, il connaît très bien la région.

L'église de Dom Jean LEUDUGER est à la limite de Plouguenast et n'est plus aujourd'hui église paroissiale. Jadis la paroisse comptait 5 chapelles disséminées sur toute son étendue. Plus tard, les chapelles tombées en ruines, l'église s'avérait à la fois trop petite et mal placée. On en construisit une nouvelle plus centrale et la petite église de Dom Jean LEUDUGER n'est plus depuis lors desservie que le dimanche.

Ropartz dans "Portraits bretons" dit que Dom Jean LEUDUGER, à son arrivée à Plouguenast, mit à bas l'église existante trop petite et quasi en ruines et en rebâtit une nouvelle de ses propres deniers. Ce n'est pas rigoureusement exact.

Il agrandit l'ancienne église et pour cela, jeta à bas la toiture et une partie des murs, mais il garda de l'ancien édifice tout ce qu'il pouvait conserver : on peut voir encore aujourd'hui la nef latérale datant du XII^{ème} siècle avec le mur qui aboutit au portail d'entrée. (Il fit aussi encastrier les anciens vitraux dans la nouvelle construction : les 2 vitraux latéraux existent toujours, l'un représente la descente du Saint-Esprit à la Pentecôte.)

Quant au vitrail du chœur qui représentait l'arbre de Jessé, il a été démolé depuis et remis par morceaux disparates dans les vitraux de la nef latérale. Le maître autel (restauré en 1892), la statue de la Sainte Vierge dans le chœur à droite (autrefois dans le porche latéral), les bas-reliefs de la table de communion, représentant les douze apôtres étaient déjà dans l'église du temps de Dom Jean LEUDUGER. Les autels latéraux ont été transférés à l'église paroissiale où ils ont été placés au bas des deux nefs latérales.

Le Calvaire très ancien auprès de l'église est certainement aussi antérieur à l'arrivée de Dom Jean LEUDUGER dans la paroisse. Cette petite église est donc l'oeuvre de Dom Jean LEUDUGER, il l'a pensée, il y a travaillé sans doute de ses mains. Il a célébré à cet autel, il a prié devant la statue de Marie, ici il a évangélisé le pauvre peuple, il a fait le catéchisme aux enfants. C'est un lieu vénérable pour nous.

Au bourg même de Plouguenast, une déception nous attend. A la Mairie nous cherchons en vain l'écriture de Dom Jean LEUDUGER. Les registres du XVII^{ème} siècle sont là, seul manque celui qui va de 1669 à 1670 !

A la bibliothèque du BOQUEN, le Père Abbé avait montré une traduction bretonne du "bouquet de la Mission"

"donné à Joseph Le MERER
1er prix de lecture

PLEUMEUR BODOU, le 27 septembre 1835. Soeur St Mélaïne. Fille du Saint-Esprit."

Le 22 octobre suivant, le Révérend Père a bien voulu échanger ce livre contre un autre de la même édition qui nous avait été offert par Monsieur le Recteur de Cast. Le précieux volume est maintenant dans nos archives.

A la bibliothèque du BOQUEN, le Père Abbé avait montré une traduction bretonne du "bouquet de la Mission"

"donné à Joseph Le MERER
1er prix de lecture

PLEUMEUR BODOU, le 27 septembre 1835. Soeur St Méline. Fille du Saint-Esprit."

Le 22 octobre suivant, le Révérend Père a bien voulu échanger ce livre contre un autre de la même édition qui nous avait été offert par Monsieur le Recteur de Cast. Le précieux volume est maintenant dans nos archives.

CHAPELLE DE ST-THEO EN PLOUGUENAST

C'est la seule qui soit restée debout ou plutôt qui ait été relevée de ses ruines et cela grâce à l'initiative pieuse, intelligente et persévérante de la population de St-Théo. Qu'ils soient félicités, ceux qui ont eu l'idée de la relever, tous ceux qui ont contribué de leur travail ou de leur obole à rebâtir cette modeste demeure du protecteur séculaire de leur village. Elle est simple, sans style, mais elle est le témoin que les gens de St-Théo du XX^e siècle ont la même foi que les ancêtres. Des centaines de générations ont prié là de la même manière que nous prions aujourd'hui. Bien des choses ont changé depuis que les hauts et puissants seigneurs de Quengo revendiquaient leurs droits de prééminence dans cette chapelle, une chose reste, essentielle : la foi en Dieu et en la communion des Saints.

Son mobilier intérieur n'est pas bien riche. Elle renferme quatre vieilles statues de bois : St Barthélémy, St Jacques, St Gildas (ou Gall) et une petite vierge. Sa cloche est celle de St Michel. Nous savons que le pâtis qui l'entoure a servi de cimetière autrefois en temps d'épidémie. On peut relever en particulier sur les registres de 1632 les noms des 7 ou 8 personnes qui y furent inhumées pendant la peste de cette année là.

Après 1792, la messe n'y fut plus dite, sinon peut-être clandestinement au cours de la Révolution, jusqu'aux années dernières. Après la Révolution le 28 mai 1806 elle fut vendue avec les autres comme bien de lère origine, c'est-à-dire bien d'église. Voici comment DEPAGNE, notaire-expert la décrit le 28 février de cette année-là.

"Chapelle en demi-croix, d'une longueur de cinquante cinq pieds tout compris, 2 portes, 4 fenêtres. Le terrain qui l'entoure contient six ares sans compter le chemin, ce terrain est planté de grands arbres. La maçonnerie de la chapelle est de mauvaise pierre de moellon, l'ardoise est vieille, plusieurs sont cassées. Le tout, terrain compris, est estimé à 303 francs."

Elle fut achetée, après deux adjudications, par le Sieur DENIS employé de la Préfecture agissant pour le Sieur François GICQUEL, Maire de Plouguenast.

Le 2 mai 1830, quelques mois avant de mourir, l'Abbé François GICQUEL en faisait don à la commune avec celle de St Michel. Le Conseil Municipal accepta purement et simplement.

Depuis ce temps elle a été entretenue par les gens du village. Tous les dimanches pendant le mois de mai on y a fait et on y fait toujours des réunions pour réciter en commun la prière du soir et le chapelet.

HISTOIRE DE PLOUGUENAST

II - ORIGINES

P L O U G U E N A S T - O R I G I N E

Assez vraisemblablement, le nom et l'origine de la paroisse de PLOUGUENAST remontent au début du VII^e siècle.

La tradition nous dit qu'un moine irlandais, disciple de St Coloman, du nom de St Gall ou St Cast a séjourné dans la région vers l'an 600. Il s'arrêta à QUERRIEN en la PRENESSAYE. Au moment des apparitions, au milieu du XVII^e siècle, il y avait une fontaine St Gall et c'est près de cette fontaine que l'on découvrit une statue de la Vierge qui, croit-on, venait de lui. Il aurait vécu plusieurs années à LANGAST, y aurait fondé un monastère. Il a donné son nom, semble-t-il aux deux paroisses de LANGAST et PLOUGUENAST.

Lan : oratoire Gast : de Gall
Plou : paroisse primitive

St Gall fit partie de ces légions de moines missionnaires qui n'hésitaient pas à entreprendre de longs et pénibles voyages pour porter ou défendre la foi. St Gall aurait été celui qui vint chez nous apporter la prospérité et la foi chrétienne.

Les Romains sont-ils venus chez nous ?

Nous savons que l'occupation romaine dura en Armorique de l'an 57 avant J.C. au V^e siècle. On a cru longtemps qu'il y eu un "camp romain" à Cornéan. Il y a encore un champ, appartenant à Pierre LUCAS, que l'on appelle le camp romain. Aujourd'hui, on serait porté à croire que ce ne fut pas un camp romain, mais plutôt un château de terre. M. de la MESSELIERE qui a relevé toutes les voies romaines des Côtes Du Nord n'en signale aucune passant à Plouguenast.

Les monuments les plus anciens ?

Les monuments les plus anciens sur notre territoire sont les châteaux de terre qu'on appelle aussi des Mottes. La Motte de ST THEO, les anciens s'ensouviennent très bien, s'élevait juste devant la chapelle. Elle fut fouillée en 1877 sans qu'on y découvrit quoi que ce soit d'intéressant, quelques os vaguement travaillés dit-on. Elle fut répandue sur le pré vers 1880, mais on en devine encore l'emplacement. Cornéan, le prétendu "camp romain", était une enceinte avec un talus de 2m 50 de hauteur. Audire des anciens, cette enceinte existait encore il y a 60 à 70 ans. La Motte du Cran est toujours visible devant la cour de la ferme. On l'appelle la Tourelle et elle est entourée d'une douve.

Qu'étaient ces MOTTES ?

Les Mottes étaient des lieux fortifiés, les châteaux forts de l'époque, lieux de refuge où la population se mettait à l'abri avec ses biens en cas d'attaque de l'ennemi. A quelle époque remontent ces fortifications ? De savants archéologues penchent à croire qu'elles datent des invasions normandes des IX^e et X^e siècles.

En effet, vers l'an 920 des bandes pirates du Nord, les Vikings s'abattirent sur nos cités bretonnes. Les chefs bretons, divisés, se sauvèrent en France et en Angleterre, les moines suivirent emportant avec eux les reliques des Saints, le peuple s'enfuit dans les forêts. Comme les Romains, ils (les pirates) étaient très habiles à construire des camps retranchés. Si ces Mottes n'ont pas été nécessairement édifiées chez nous par les Normands, du moins l'idée et le modèle viendraient d'eux.

A part ces Mottes nous ne connaissons rien de Plouguenast au Moyen-Age. Le 1er parchemin découvert ne remonte qu'à 1416, en pleine guerre de Cent Ans, sous le règne de Charles VI, époque où en Bretagne Marguerite de CLISSON était en lutte avec le Duc Jean V. Sans lâcher trop la bride à l'imagination, jetons cependant un coup d'oeil en arrière et, nous appuyant sur l'histoire générale, essayons d'entrevoir ce qu'était Plouguenast à cette époque.

PLOUGUENAST AU MOYEN-AGE

Evidemment cette belle vallée du Lié ou de l'Ellier comme disaient nos ancêtres, si ravissante quand, par un beau matin d'été, on la regarde des hauteurs de Belle Fontaine, de la Hutte-Charles, du Pignon Blanc, ou de la Barre, n'a pas toujours été aussi riche qu'elle l'est aujourd'hui. Vue de ces hauteurs, c'est un nid de verdure, fécondé par la rivière qui la traverse dans toute sa longueur et par ses nombreux affluents. Pas une cheminée d'usine n'embrunit son ciel, c'est un pays de paix. Rien d'abrupt ni d'aride ne heurte le regard, tout y est douceur, abondance, des grasses prairies avec leurs troupeaux de vaches, aux vergers opulents et aux champs débordants. Il n'en a pas toujours été ainsi. Les bras de nos pères y ont levé bien des hectares de landes, abattu bien des chênaies et rendu productifs bien des terrains stériles. Nous profitons aujourd'hui de leur activité et de leur peine. L'aisance que leur labour a amenée dans le pays n'a pas été sans influencer sur le tempérament des habitants, fait aujourd'hui de calme, de bon sens et de modération.

Pays terrien, sans grande voie de communication, enclavé pendant des siècles dans l'immense forêt centrale de la Bretagne appelée le pays sous bois, entouré ou couvert par les forêts de Moncontour s'étendant sur le Mené de PLEMY à COLLINEE et de TREDANIEL à PLESSALA, de QUINTIN ou de LORGES et de LOUDEAC, Plouguenast n'était guère sans doute qu'une vallée boisée avec d'immenses clairières formées par les landes de Fanton, du Cran et de Cadornain, peuplée entre autres de bêtes, de porcs sauvages. Sans château-fort important, sans abbaye, elle ne fut pas le théâtre de grands événements mais resta longtemps un pays sans histoire. Elle fit partie, au moins jusqu'au XI^e siècle, du POUTROCOET, domaine des rois de Bretagne et des comtes de Rennes et fut ensuite donnée au Comté de Penthièvre. De sorte que vers la fin du Moyen-Age, XIV^e et XV^e siècles, Plouguenast fait partie du duché de Bretagne, encore indépendant de la France, puisque notre Duchesse Anne n'épousa le roi de France, Charles VIII qu'en 1491, du comté de Penthièvre dont la capitale était LAMBALLE et

et de la châtellenie de MONCONTOUR. Plouguenast était juste sur la limite de Penthievre, car la MOTTE faisait partie du Rohan ; C'est peut-être ce qui explique la présence des fortifications de terre de St Théo au Cran.

Au religieux, Plouguenast fut, avec Langast, de tout temps, une paroisse ayant droit à un recteur, mais avec un simple desservant. GAUSSON dépendait de la paroisse de PLOEUC et la Motte de celle de LOUDEAC. Plouguenast faisait partie de l'évêché de Dol.

Nous sommes alors en plein régime féodal. Les ducs de Bretagne, pour récompenser de leurs bons services leurs barons, leur avaient distribués des terres. Le Seigneur qui avait reçu ainsi la possession héréditaire d'un territoire, gardait la jouissance personnelle d'une partie ; C'était son domaine proche et concédait l'autre partie, à l'exception toutefois des forêts, des landes (lieux de chasse), des carrières, des étangs, des rivières, des moulins et des fours, après l'avoir divisée en lots et sous certaines conditions, à des vassaux nobles ou non-nobles et à leurs descendants. Si le concessionnaire était noble, la terre concédée devenait fief ou ferme noble, ou mouvances de la Seigneurie. S'il n'était pas noble, elle constituait une tenue et les obligations héréditaires envers le Seigneur étaient différentes. De plus, le Seigneur avait certains droits sur tous les hommes de sa seigneurie nobles ou non. Le plus important était le droit de justice, allant jusqu'au droit de mort. C'est ce qu'on appelait le droit de haute justice, dont les justices basses et moyennes ne furent que des démembrements concédés à des tenanciers nobles. Cette haute justice fut exercée au Pontgamp, le seigneur avait droit au pilori et à quatre potences "élevées dans une pièce de terre, appelée les "Melutttes" près du village de la Ville Méen qui joint le chemin du Pontgamp à Loudéac".

Tout achat, échange et vente d'immeubles devait être autorisé et soumis à un droit de mutation. Le Seigneur autorisait les foires et percevait un droit sur les marchandises amenées. Sur les chemins et les pont, il pouvait établir un droit de péage. (Il y en avait un sur le passage de la rivière au pontgamp). Les tenanciers nobles lui devaient hommage, fidélité, service militaire, aide pour rendre la justice, aide en argent. Les tenanciers non nobles étaient, non plus des serfs attachés à la terre, au moins chez nous, après le X et XI^e siècle, mais des vilains, C'est-à-dire habitants des villages qui pour prix de la terre remettaient au Seigneur des redevances en blé, bestiaux, volailles. Ils payaient aussi la taille, redevance en argent, les taxes de mouture et de fournage qui les obligeaient à user du moulin et du four du Seigneur, enfin, ils devaient exécuter les corvées pour la moisson, les routes, etc

Le manoir était réservé au Seigneur. L'hébergement était une métairie noble. La tenue était une terre roturière. Pour administrer sa Seigneurie, rendre la justice. Le Seigneur employait un Sénéchal. Pour ramasser les redevances, il se servait d'un sergent. Des abus nombreux ne manquèrent pas, bien sûr, de s'infiltrer dans ce système. Les sénéchaux et sergents abusèrent souvent de leur situation pour s'enrichir au dépens des pauvres tenanciers. Le peuple n'était pas toujours heureux, accablé par les droits féodaux et seigneuriaux qui allaient toujours s'alourdissant. Il vivait bien misérablement, heureux encore quand ne s'abattaient pas sur lui les terribles fléaux qu'étaient la famine, la peste, la guerre et les bandits. Deux guerres surtout ruinèrent le pays. La guerre de succession de Bretagne entre Charles de Blois et Jean de Montfort, elle dura près de 25 ans de 1341 à 1365 ; Puis la guerre de la Ligue qui vint jusqu'à Plouguenast puisque J. RIGAUD prétend que la Touche Brandineuf fut assiégée et prise en 1587 par le duc de Mercoeur, ce qui supposerait que Guillaume de Carmené qui l'habitait alors, était du parti Huguenot. Mais il n'a pas été trouvé confirmation de ce fait.

Au cours de ces deux guerres les belligérants faisaient appel tantôt aux anglais ou aux espagnols tantôt aux français, mais la population se plaignait fort des trépidations commises par les uns et les autres.

La vigne fut introduite dans nos pays vers le XII^e siècle par St Sulian. Elle y fut cultivée très longtemps puisque en 1690 on trouve encore signalés à Cornéan de vieux "vigniers". Le greffage des pommiers fut introduit par St Thélo, et l'industrie du chanvre et du lin se développa de bonne heure ainsi qu'en témoigne l'existence de plusieurs moulins à fouler. Vers 1137, les Cisterciens vinrent fonder sur le mené entre PLENE-JUGON et le GOURAY l'abbaye de Boquen qui fit certainement beaucoup dans la région pour le développement de l'agriculture. Cette abbaye connut des siècles de prospérité. Abandonnée à la Révolution, elle tomba en ruines. Mais voici qu'après 150 ans, elle a retrouvé ses vrais habitants, les moines cisterciens. (de nouveau l'office divin y est journallement récité, la sainte messe célébrée. Petit à petit, les ruines se relèvent, et s'animent. Cela grâce à Dom Alexis, notre illustre compatriote. Son esprit de foi et son courage font notre admiration.

REPertoire ARCHEOLOGIQUE DES COTES-DU-NORD

P L O U G U E N A S T

Epoque Celtique :

Tumulus de St Theo, au sud de la commune, fouillé en 1877, sans résultat, et aujourd'hui détruit. Il était entouré d'un fossé de 104 m de développement intérieur sur une largeur de 7m. Le sommet aplati avait un diamètre de 15m. Près du village de Cornéan, enceinte elliptique, dont les talus ont en moyenne 2,50m de hauteur ; Elle a été fortement entamée par les propriétaires du terrain qui utilisent la terre des talus ; peut-être est-elle détruite aujourd'hui.

Epoque Romaine : néant

Moyen-Age :

La nouvelle église paroissiale date de 1845 ; Vieux-Bourg : XVI^e Siècle : l'avant dernière arcade : XVI^e Siècle. Dans le cimetière, il y a une croix en granit avec un auvent du XVI^e Siècle. La chapelle du Rosaire : inscriptions sur une lame de marbre noir.

Château de la Touche-Brandineuf :

Maison forte du XV^e Siècle, en grand appareil de 22 X 8 m, un rez-de-chaussée, un étage, quatre fenêtres de façade séparées par une tourelle contenant l'escalier et s'élevant à la hauteur du faite ; ceci se trouve dans le second bâtiment au nord de 8 X 6 m ; La tourelle est terminée par une lucarne à fronton triangulaire et percée à sa base d'une meurtrière carrée qui défend la porte d'entrée. Cette porte, située à gauche de la tourelle a ses montants décorés de pilastres primatiques ; Son linteau en anse de panier supporte une archivolte en accolade à crochets et panache cruciforme, avec un écusson martelé. Près de la porte, fenêtre à pieds-droits ornée de moulures prismatiques et à petit fronton triangulaire supportant un léger panache. On ne voit plus que les crampons de la grille solide qui la garnissait. A l'intérieur, plusieurs vastes cheminées hors de service, à pieds-droits et corbelets prismatiques ; sur le manteau de l'une d'elles un écusson portant un sautoir (Carméné). Les pignons sont tous décorés de hourdis à gradins.

HISTOIRE DE PLOUGUENAST

III - LE CLERGE

LE CLERGE DE PLOUGENAST

Plouguenast était une paroisse à l'alternative, c'est-à-dire que le recteur était nommé alternativement par le St-Siège ou l'Evêque de St-Brieuc. Chacun avait son mois, si la vacance se produisait au cours des mois réservés à ROME, le St-Siège nommait ; Si elle survenait pendant les mois de l'Evêque, c'était à lui de disposer du bénéfice.

Les nominations de Rome se faisaient au concours. A cette époque où la séparation n'existait pas, le Recteur était un personnage officiel. Il était d'office membre du Conseil de notables, appelé "le Général" qui était chargé d'administrer la paroisse au temporel. C'était le recteur qui publiait au prône de la Grand'Messe les ordonnances royales et les décisions administratives. Le prône remplaçait le journal officiel et les affiches des mairies, et la sacristie, aux jours de réunion du Général était transformée en maison commune.

Voici la liste des Recteurs de Plouguenast que les registres ont permis de reconstituer :

- HENRI LE PARC mourut ou se retira en 1639. Il était probablement de Plouguenast, du moins il y amena sa famille.
- GUILLAUME LUCAS 1640-1648, Archidiacre de Penthièvre, théologal, docteur en Théologie, s'en alla à PLERIN puis à MONCONTOUR. Il fit bâtir la sacristie.
- JACQUES SYMON 1648-1652, fit ajouter l'aile sud du transept de l'église, appelée chapelle du Saint-Sacrement.
- GILLES GORVEL 1652-1667
- ETIENNE CORSON 1667-1676, mourut et fut enterré à Plouguenast à l'âge de 45 ans.
- J. BUSCHOUX 1667-1676, "prêtre très docte et fort homme de bien".
- JEAN LEUDUGER 1678-1686, fut nommé recteur n'ayant que trois ans de prêtrise. Fit bâtir l'aile nord du transept dite chapelle St Nicolas. Devint recteur de Moncontour, puis chanoine et scholastique de la cathédrale de St-Brieuc. C'est le plus célèbre de nos anciens recteurs.

- LOUIS BAULT 1686-1691, resta à Plouguenast chez son frère et successeur.
- PHILIPPE BAULT 1691-1740
- J. BAPT. LOHIER 1740-1773
- PELLAN 1773-1786
- CHAPELAIN 1786-1792, fut exilé à Jersey et Londres. Après la Révolution, il fut nommé en 1802 recteur d'HILLION, IL y mourut en 1812.

Si nous en croyons une lettre de Philippe BAULT où il parle de sa moisson, nous devons en conclure que le presbytère avait une petite exploitation.

Parmi ces recteurs celui qui marqua le plus profondément son passage fut JEAN LEUDUGER. Il était né à PLERIN en 1649. Il n'avait donc que 29 ans quand il arriva à Plouguenast. Son premier souci en prenant la charge de la paroisse, nous disent ses biographes, qui exagèrent quelquefois un peu dans leur ardeur à le louer, fut d'organiser la charité. "Mr LEUDUGER pour consolider le bien qu'il avait déjà fait et l'augmenter encore forma, au bout de quelque temps, dans le bourg de Plouguenast, une petite communauté de filles pauvres et pieuses qui se dévouaient entièrement à l'instruction des enfants et au soulagement du prochain. Cet établissement produisit de bons effets. La paroisse renfermait alors un assez grand nombre de maisons nobles : mais en général ils montraient de l'insensibilité à l'égard des pauvres. Par ses discours et ses exemples, le charitable pasteur leur inspira des sentiments plus chrétiens et les pauvres furent secourus".

En formant ce groupe de filles dévouées, il préluait à la fondation de la Congrégation du St-Esprit qu'il devait entreprendre quelques années plus tard. De sa charité, on raconte les deux traits suivants :

" Un jour, en visitant les lieux les plus retirés de la paroisse, il trouva dans un sorte de hutte, comme on en voit sur le bord des landes, ou sur la lisière des bois, une famille de mendiants, composée de quatre ou cinq personnes. La maladie avait visité ces malheureux et les avait retenus dans leur cabane, de sorte qu'ils étaient là étendus sur de la fougère transformée en fumier, pourrissant dans la fange, la misère et la souffrance. Le charitable prêtre à cette vue, ne peut retenir ses larmes : il nettoya de ses propres mains ce bouge infect et s'armant d'une faucille, il alla lui-même dans les champs voisins couper du blé et de la paille, pour faire à ces misérables une couche fraîche, et il ne les abandonna plus qu'il ne les vit guéris et dans un sort aisé."

"Une autre fois, il se cacha dans un chemin creux pour tirer sa chemise et en revêtir un pauvre."

"Tout était distribué en aumônes : revenus de son bénéfice, produit des oblations et quêtes, blé, pain, vêtement ; Souvent, il donnait les mets servis sur sa table, si un malheureux se présentait au moment du repas."

Sa mère qui était venue habiter avec lui le blâmait de tant de générosité. C'était aussi un grand missionnaire, élève de Michel Le Nobletz et du Père Maunoir. Nous remarquons par les registres qu'il faisait de longues absences en dehors de sa paroisse. C'était qu'il travaillait à une mission. Lui-même invitait des prédicateurs étrangers à Plouguenast pour le carême et l'Avent.

"Jean LEUDUGER fut un modèle de pasteur qu'on ne trouvait "qu'à l'église, dans sa bibliothèque, au foyer des pauvres et au chevet des malades."

Les archives de Saint-Brieuc conservent une lettre d'un autre recteur Philippe BAULT invitant les Pères de Montfort de SAINT-LAURENT SUR SEVRES (Vendée) à venir prêcher une mission à Plouguenast. Elle vaut d'être transcrite. Elle est de 1732.

"Monsieur, après vous avoir souhaité une bonne et heureuse année, quoique je n'ayes pas l'honneur d'être connu de vous, ny celui de vous connaître que de réputation ; Je m'adresse avec confiance à vous, pour vous supplier de vouloir bien me donner dans ma paroisse, une mission cette année avec tous vos confrères, que je salue respectueusement : Scavoir si vous pourvez donner au moins 5 semaines, car la moisson est abondante et à peu d'ouvrier, il y a dans la paroisse trois mil communians sans parler des enfants que je réserveroy à ce temps pour leur première communion, ny des habitants des paroisses circonvoisines qui sont très peuplées, je trouveray des confesseurs à votre secours, nous sommes déjà dix de cette paroisse, où il n'y a point eu de mission depuis 21 ans. Je trouve des Supérieurs de retraites et missions qui ne peuvent me donner que quinze jours francs à la Trinité prochaine, ou vingt cinq dans le mois d'août. 15 jours, c'est trop peu, ce n'est que troubler l'eau de la rivière sans prendre le poisson, le mois d'août mes paroissiens sont occupés à faire leur récolte, d'autant plus que je la fayray moi-même. Pour la mission je seray ravi qu'elle soit parfaite pour donner cette joie au ciel et cette douleur à l'enfer. Mgr l'Evêque de St-Brieuc vous agrera volontier : la longueur du chemin mettra peut-être obstacle à mes souhaits ; Mais ne craignez point je vous enverrai chercher et conduire, il y a icy un coup de fillet à faire, marqués moi au plus tôt, si vous pouvez me venir dans le commencement du Carême, ou la Pentecoste ou St Jean prochain, et vous obligerez sensiblement celui qui désire avec ardeur vous avoir chez luy et qui est et sera toujours avec le respect le plus parfait et le plus sincère, Mr, votre humble serviteur".

Rr de Plouguenast.

Nous ne savons si cette mission eut lieu.

Le recteur était toujours assisté de deux curés. Cette fonction fut souvent remplie par des prêtres de Plouguenast. Les ressources du chef de la paroisse étaient constituées par la dime, le casuel, les Fondations et le tiers des dons en nature que recevait l'église. Le temporel de l'église était administré par le Général de la paroisse qui tenait lieu de conseil paroissial.

Ce Général comprenait :

- Le procureur fiscal de la Seigneurie dont dépendait la paroisse. (chez nous, ce fut longtemps PALLIER, sénéchal du Pontgamp)
- Douze membres choisis parmi les anciens trésoriers.
- Deux trésoriers en exercice, appelés trésoriers de fabrique ou marguilliers.
- Le recteur.

Le budget de la paroisse se composait :

- Des biens immeubles légués, en fondation, par la générosité des fidèles, pour lesquels on devait des messes ou des services. Comme biens d'église nous trouvons chez nous au XVIII^e siècle la métairie de Glégan, la métairie de la Rochette, une maison à deux étages au Bourg, une pièce de terre et une portion de pré s de la Ville Gour, le champ de moulin, le pré de la chenaye.
- La location des bancs et chaises qui se faisait à la criée.
- La concession des tombes dans l'église ou le cimetière
- le casuel, ou part de la fabrique dans le casuel.
- Les quêtes, dons, offrandes, telles que lin, blé, beurre, volailles que les fidèles déposaient devant une statue et qui étaient vendus par les trésoriers après la grand'messe.

Le Général payait le personnel de l'église : chantres, prédicateurs, organistes, enfants de chœur, sacristains, bedeaux. Il pourvoyait à l'entretien du culte.

Voici une délibération du Général de 1766, 21 décembre, concernant les droits de la fabrique, pour les baptêmes, enterrements, les bancs d'église et les moyens de pourvoir à la sûreté du coffre-fort.

"Le Général assemblé au nombre de 12 plus les anciens trésoriers, ce sont : Jean LABBE, Pierre MEUNIER, Jacques ROCHARD, Vincent LAMANDE, Jean DIEULESAINT, le sieur Louis VIET, Rolland AMICEL, François RAULT, Jean MARTIN, Pierre HENRY, le sieur Pacifique VIET de la Ville Hamon et Pierre VISDELOUP. Jean Labbé préside en qualité d'ancien.

Délibérant sur les remontrances et représentations faites de la part des sieurs Yves GALERNE et Pierre ANDRE, trésoriers en charge, au sujet du revenu de la fabrique, et de l'argent que des voleurs ont tentés d'enlever, il y a quelques jours de cette église.

1^o) Enterrement et services : La fabrique fournira exclusivement les cierges qui seront demandés, sans que les particuliers puissent les fournir eux-mêmes, étant privés par là d'un revenu qui lui appartient. Les particuliers pourront demander des cierges de cire blanches ou jaune.

- 4 sols pour la cire blanche pour une grand'messe,
- 3 sols pour la cire blanche s'il n'y a pas grand'messe.
- 3 sols pour la cire jaune s'il y a grand'messe,
- 2 sols sans grand'messe, et ce par enterrement et service.

Les cierges qui brûlent pour les services qui se font le dimanche seront éteints pendant le prône et les vêpres qu'on dit après la grand'messe.

2^o) Pour les baptêmes : les trésoriers achèteront 2 flambeaux de cire blanche de moyenne grosseur, et sera payé pour chacun d'eux cinq sols, et ils seront éteints sitôt le baptême fini. Dans la sacristie, si on ne demande que des cierges, on paiera pour chacun d'eux, 2 sols pour les blancs, un sol six deniers pour les jaunes. On pourra les jours d'enterrement et grands services et autres faire allumer les dits flambeaux depuis le Sanctus jusqu'au Pater pour cinq sols.

3^o) Au sujet des amessures, il sera payé 1 sol pour cierge blanc, six deniers pour cierge jaune.

4^o) Pour les blancs : ceux qui ont des titres payeront comme avant mais devront les exhiber le dimanche en quinze. Ceux qui n'ont pas de titres payeront annuellement par pieds, 10 sols, si les bancs sont au-dessus des premiers piliers de la nef vers le chœur, 8 sols au dessous.

5^o) Les cloches pour les enterrements, baptêmes, services, 10 sols pour chacun si elles sont sonnées d'en haut, cinq sols pour ceux sonnés d'en bas.

6^o) Pour la croix d'argent et encensoir, 10 sols par enterrement. La croix sera portée chez le défunt à son décès, 2 sols pour chaque service, 3 sols pour l'encensoir d'argent.

7^o) On ne paiera rien pour le droit de terrage, sauf ceux qui ont des tombes, six pieds sur deux, ils payeront 20 sols par an.

8°) Il sera fait un coffre-fort pour l'argent de fabrique, qu'on a deux fois tenté de voler, dont trois clés, une pour le Recteur, une pour le procureur fiscal, une pour les trésoriers en charge. Le Général prie Mr de la Ville Hamon de vouloir bien garder le coffre-fort jusqu'à ce qu'on travaille aux réparations de l'église, c'est-à-dire au printemps prochain."

DE PALLIER
Greffier

Ainsi, le Général se chargeait effectivement de toutes les questions matérielles concernant le culte. C'était un gros souci enlevé au clergé qui n'avait qu'à le conseiller et le diriger.

A côté du Recteur et de ses vicaires, il y avait nombre de prêtres habitués, c'est-à-dire vivant dans la paroisse au milieu de leur famille, leur vie durant ou en attendant un bénéfice. Ils desservaient les chapelles remplaçant le pasteur absent ou malade et formaient la chorale autour du lutrin pour la grand'messe du dimanche.

J'ai essayé de relever tous leurs noms de 1631 à 1789. A partir de 1632, nous trouvons :

Messires Jacques MOISAN ou MOUESAN DE BAURY
Julien URVOY
Vincent MOY, mort en 1648
Mathurin MOY de la Ville Gigno
Rolland LESTURGEON
Michel LESTURGEON de la Ville Bertho, mort en 1648
Antoine MOUESSAN mort à 78 ans en 1665
Pierre URVOY de la Haute Poulie mort à 66 ans en 1655
Geffroy LE NOUVEL de Lalesplace
Juline HENRY en 1641
Gilles GORVET
Henri BUSCHOUX, curé de la paroisse
Jacques BUSCHOUX du Pontgamp
François LE NOUVEL mort en 1681 à 60 ans
Guillaume BUSCHOUX
Pierre LE NOUVEL
François LE NOUVEL de Lalesplace ordonné en 1680
RADENAC des Touchettes, ordonné en 1680, devint recteur de St MEUDON
Vincent GORVET de la Ville Méno
J. DARTAISCHE en 1695
Michel RUELLO
Gilles GORVET, devint curé du GOURAY où Julien Gorvet était recteur.

Vers 1720, nous trouvons :

Messires Rolland AMICEL de Maillot
GORVEL des Ardillets
Jean-François PIVERT
Jean MAHE
BERTHELOT
PALLIER, Curé en 1723
François JAN en 1731
LE CORRE, frère du procureur de la Longraie,
vraisemblablement
LEBEL en 1740
HUGUE
Louis THOMAS mort en 1740
M. THOMAS
Autre THOMAS de l'Hotel-neuf
Louis PENHARD
Pierre JOUNY, de la Dente ou de Boutteville
Juline GORVEL ordonné en 1743
LE NOUVEL

Après 1780 :

Rolland et Guillaume HUGUE de la Ville Chauvel
Mathurin LAMANDE de la Ville Talou ordonné vers 1779
François GICQUEL de la Vallée
Jean RUELO et François THOMAS, tous deux curés, ce dernier
de Broussardel
Yves LOUALE de la Touche qui devait tomber sous les balles
révolutionnaires.

A citer aussi THOMAS François LE SAVOUROUX du Pontgamp qui était
professeur de philosophie au collège de St-Brieuc en 1789.

Comme on peut le constater, beaucoup de ces prêtres portent le même
nom. Ils étaient évidemment de la même famille, les neveux succédaient
aux oncles, on se transmettait le calice de générations en générations.

Comment tous ces clercs faiaient-ils leurs études ?

Elles aussi se firent longtemps en famille. A St-Brieuc, la première
ébauche de Séminaire, dont la création avait été ordonnée par le Concile
de Trente en 1545, ne fut fondée que sous l'épiscopat de Mgr DENIS DE LA
BARDE, en 1667.

.../...

Sans doute le collège de St-Brieuc, tenu par des prêtres séculiers existait dès avant 1620. On y enseignait les belles-lettres et la philosophie, on y adjoignit même bientôt un régent de théologie, mais il est peu probable que le grand nombre de nos compatriotes du XVII^e siècle au moins, y soient venus.

Voici plutôt comment ils étaient encore généralement formés : Quand un enfant ou un jeune homme, manifestait le désir et des dispositions pour les ordres, il se mettait à l'école soit du Recteur, soit d'un prêtre de la paroisse. Celui-ci lui enseignait ce que lui-même avait appris de semblable façon, après la lecture et l'écriture, la grammaire, le latin. A mesure qu'il grandissait, il l'initiait aux Saintes Ecritures, aux Pères de l'Eglise, au Psautier, au chant, à la Liturgie. Quand il était jugé suffisamment préparé, il allait, muni de tous les témoignages requis, de bonne conduite et de science, près de l'évêque solliciter les Ordres Sacrés.

En 1667 Mgr DENIS DE LA BARDE, une des plus belles figures d'évêque qui soient passé sur le siège de St-Brieuc, créa, non pas encore un séminaire, mais les Exercices des ordinands. Tous les clercs aspirant aux Ordres devaient venir faire près de lui, une sorte de longue retraite. La direction de ces exercices fut confiée aux Pères Lazaristes. Ils se faisaient dans un local, appelé la grande grenouillère, situé où se trouve aujourd'hui l'hôtel des Postes, tandis que le Collège, appelé l'hôtel du Paradis, était dans l'emplacement de la gendarmerie. Le nom de grande grenouillère venait de ce que la maison était entouré de marais où coassaient les grenouilles. Bientôt les Exercices des ordinands se prolongèrent plusieurs mois. Aux exercices de piété on joignit des études de théologie morale et dogmatique, le commentaire des Ecritures, l'initiation aux Cérémonies. Bref, ce fut un véritable Séminaire moderne entre la piété et l'étude.

Une fois ordonnés nos jeunes prêtres revenaient à Plouguenast, chantaient, comme maintenant, une première grande messe solennelle, adressaient la parole à leurs compatriotes, puis ils restaient dans leur famille, s'ils avaient les moyens d'y vivre, tout en aidant le recteur, sinon ils sollicitaient une place de recteur ou de curé, ou la gagnaient au concours.

HISTOIRE DE PLOUGUENAST

IV - LA NOBLESSE

PLOUGUENAST de la fin du MOYEN-AGE
à la REVOLUTION

LES SEIGNEURIES A HAUTE JUSTICE

En cette fin du Moyen-Age, Plouguenast comptait quatre Seigneuries à Haute Justice : Le Cran - Le Pontgamp - Cornéan - La Touche.

Sa Seigneurie à haute justice comprenait le droit de cep et collier, c'est-à-dire de prison, le droit de fourches et patibulaires, c'est-à-dire de potences. Une seule, semble-t-il, l'exerça effectivement dans la paroisse, celle du Pontgamp. D'ailleurs, les Seigneurs abandonnèrent de bonne heure l'exercice de ce droit de haute justice, car l'établissement d'une cour, avec tous les personnages qu'elle comportait, coûtait trop cher, et les criminels étant habituellement des va-nu-pieds, la confiscation de leurs biens ne pouvait compenser les frais du procès. C'est pourquoi on ne badinait point avec les coupables. On pendait et étranglait pour "vollareries". Un petit larcin vous faisait perdre facilement une oreille, sinon les deux. Si vous "déméritiez" vous étiez fustigé sur la place du marché...

Aucun des grands Seigneurs dont les noms suivront n'habitait le pays, exception faite pour la Touche. En 1471, le duc de Bretagne, François II, voulant s'assurer que la noblesse s'était conformée aux ordonnances de prises d'armes, ordonne des monstres générales. La revue a lieu à MONCONTOUR. De Plouguenast étaient présents les nobles suivants :

DE CARMENE	du manoir de la Touche,
DE GUENGO	du Rochay, ou du château du Pontgamp en LANGAST,
DE QUEBRIAC	du manoir de Tracouët,
DE LA COULDRE	du manoir de la Coudre.

LE CRAN

En 1420, le manoir et le domaine du Cran étaient la propriété de Jehan DE BEAUMANOIR qui l'hérita de Robert DE BEAUMANOIR son "frère aîné". Cette Seigneurie relevait de Moncontour et versait à celle Lamballe une rente de 5 sols, 6 deniers, et 9 sols, 6 deniers. Le fief était assez important, il s'étendait aux paroisses de GAUSSON, PLOEUC et PLOUGUENAST. Il y avait là un château ou manoir fortifié puisqu'il y avait des douves. Etant donné son emplacement avantageux au point de vue stratégique, la Motte Féodale avait été remplacée par un château de pierres plus solide.

Il était devenu la propriété des BEAUMANOIR de DINAN, probablement en 1352, lorsque les terres de Moncontour appartenant à Charles DE BLOIS, comte de Penthièvre, furent données à Jehan DE BEAUMANOIR, le vainqueur du Combat des Trentes en reconnaissance du mal qu'il s'était donné pour la liberté du Comte Charles, alors prisonnier des Anglais.

Il y a d'autres aveux de 1451 et de 1458 fournis par Messire Jean DE BEAUMANOIR, de son vivant seigneur du Bois de la Motte qui détaillent "l'hôtel, le manoir, le domaine, avec appartenances et dépendances, etc.

D'autres aveux des années 1538, 1561 et 1583 nous indiquent que le Cran a passé à Demoiselle de la Rocques, dame d'Estuer, du Cran, de Beaumanoir, puis à demoiselle Anne DE LA ROCQUES épouse de noble homme Philippe GUEGAN, écuyer sieur de ces lieux. On cite toujours la maison, manoir, métairie, avec l'emplacement de la vieille tour. La maison du métayer couverte d'ardoises a 60 pieds de longueur. La propriété de 423 journaux de lande du Cran est contestée à la famille en 1583.

Pendant tout le XVII^e siècle, aucun renseignement sur cette seigneurie, sauf que le procureur fut maître Pierre MOUESSAN, époux de Gillette BERTHELOT du Pontgamp et que les métayers étaient une famille LUCAS.

En 1703, Messire Jean DUPARC seigneur de KERCADOU fait aveu au nom de sa femme, sans doute dame PERONELLE Angélique de la Villéon, demeurant habituellement à Paris. Alors le manoir a déjà disparu. On ne cite plus que la chapelle St Eloy, un emplacement de tours et douves, de vieilles mazières paraissant y avoir eu autrefois un château, vieil étang, vieille chaussée ruinée, avec une place appelée vulgairement la Fosse, bois de hautes futaies, les landes du Cran et autres terres, moulin, quelques dîmes, droit de haute justice et prééminences etc.

" La tenue St Ho est à la Seigneurie du Cran et doit pour chacun au et terme de mi-carême, 8 sols monnayés, au terme St Gilles 9 sols 6 deniers et au jour et terme St Michel 2 quarts de seigle et 2 quarts d'avoine, les rentes féodales et seigneuriales et la dîme à la 18^e gerbe.

En 1764, Dame Périne de COETLOGON, comtesse de Carné, héritière principale de noble marquis de Coëtlogon, fils de dame Péronelle de la Villéon, reçoit le Cran dans son héritage.

Quand survint la grande Révolution de 1789, Gillette de Carné, veuve de Grenédan, était propriétaire et le fermier était René LAMANDE. Gillette de Carné émigra. En conséquence, tous ses biens furent confisqués et vendus comme biens nationaux. Ces biens étaient :

La métairie du Cran - Le moulin du Cran - Le moulin de Tracouët - La métairie comprenait : la maison d'habitation, une maison en ruine servant de décharge, un cours de bâtiments, au nord de la maison, divisé en étable, grange, grange, pressoir, four et fournil en paille. De plus, trois courtils, le taillis (15 arpents) douze pièces de terre. Le tout était loué trois cents livres, dont 75 par imposition au propriétaire.

Vendu aux enchères publiques, la mise à prix fut de 4.500 livres seulement. Finalement la métairie fut acquise par Duval DU QUILLIO pour 10.100 livres.

Le moulin du Cran qui comprenait la maison d'habitation, le moulin avec deux roues, une étable, un courtil planté de pommiers. Le tout cerné au levant et au midi par le chemin du Breil à la Ville Bertho, au couchant et au nord par la rivière.

Il fut estimé 4.500 livres. Aucun amateur ne s'étant présenté, il resta invendu.

Le moulin de Tracouët comprenant, maison d'habitation, moulin, fournil, deux courtils et un pré, fut vendu à René THEBAULT fils, de PLOUGUENAST pour 10.400 livres.

LA SEIGNEURIE DU PONTGAMP

Le Pontgamp, comme disaient les anciens, "le passage et ville du pontgamp" fut de tout temps un lieu de grande importance à Plouguenast, au moins autant, peut-être plus important, que le Bourg. Il n'avait rien à envier au Bourg. Il avait sa chapelle Ste-Anne, "quel dommage qu'il l'ait laissée disparaître et que rien, absolument rien, ne rappelle plus là le culte séculaire de la grande Ste-Anne". Il avait ses prêtres habitués, et une agglomération aussi étendue que celle du Bourg et mieux placée. Il a fini par aspirer le bourg, car la lutte d'il y a cent ans, pour le changement de place de celui-ci fut principalement une lutte d'influence entre l'actuel Vieux Bourg et le Pontgamp.

Plusieurs choses expliquent la prépondérance prise par ce village. D'abord et surtout sa situation sur le chemin ou la route royale de St-Malo à Quiberon, c'est-à-dire de la Manche à l'Océan. Il gardait un des rares ponts sur le Lié. C'était un relai pour les cavaliers, les voitures et piétons avec des hôtels, dont l'un au moins nous est connu, l'hôtel à l'enseigne du "Cheval Blanc". Ce fut enfin le lieu où s'exerça la justice de la Seigneurie du Pontgamp. Un plan de 1766 conservé aux Archives de St-Brieuc en représente une partie avec son étang, son déversoir, sa chaussée, ses deux moulins et un calvaire au bas de la Côte-Raide. L'étang dut être réduit à un simple bief tel qu'il est aujourd'hui, quand on construisit les ponts et la route neuve sous Napoléon III vers 1867 et 1868.

Au début du XV^e siècle, exactement en 1429 le fief du Pontgamp et Gourmené appartenait à Guillaume DE TOURNEMINE, sire de La Hunaudaye. Il resta dans cette famille, qui était alliée aux BEAUMANOIR jusqu'en 1552, il passa alors à Jean DE LAVAL, fils d'une TOURNEMINE, sire de CHATEAUBRIANT et en 1655, le 11 décembre, le duc de Bretagne (Jean) le donnait à Jean II DU QUENGO, seigneur du Rochay en Langast, archer à la compagnie de Jean DE LAVAL.

Le fief du Pontgamp comprenait la plus grande partie de la paroisse, d'une partie du Bourg à St-Théo et du Gaboret à St-Michel, dont 500 journaux de lande et 110 de landes de Cadorain et trois moulins à blé au pontgamp. Le fief fut créé baronnie en 1487, en même temps que les autres biens des sirs de la Hunaudaye, lorsque l'un d'entre eux, eut, pour le compte du duc de Bretagne, enlevé Moncontour aux troupes du roi de France.

Les QUENGO le possédèrent presque jusqu'à la Révolution. Les QUENGO s'appelèrent comte de TONQUEDEC à partir de 1636 quand ils eurent acheté le château de Tonquédec à Amoury GOUYON, marquis de la MOUSSAYE. En 1593, leur château du Rochay fut pillé par les troupes royales et juguenotes.

En 1750, Françoise Sylvie d'Espinay, dame de Tonquédec, vendit le Pontgamp à René DE QUENGO et François de la MOUSSAYE. D'une part, le manoir et la terre du Pontgamp en Langast, d'autre part la Seigneurie du Pontgamp-Gourmené, consistant en fiefs et juridictions, moulins à eau et prééminences d'église, ses oires et marchés qui se tiennent à Langast.

La Révolution trouve le Pontgamp aux mains de la MOUSSAYE. Les fiefs sont supprimés évidemment et la famille de la MOUSSAYE ayant émigré, les biens dont elle était l'absolue propriétaire sont vendus. Le château du Pontgamp en Langast est acheté par Pacifique VIET pour 2.700 livres. Le Moulin du Pontgamp, loué à Mathurin HAMON est acheté par celui-ci et Mathurin LE RAY, associés, pour 2.500 livres. Le moulin de Guettelièvre, estimé 5.000 livres est acheté 5.150 livres par une famille de Plouguenast. Le moulin de Bérier est acquis par Joseph HAMON de Plouguenast.

SEIGNEURIE DE LA TOUCHE CARMENE puis
BROONSTINEUF

De tout ce passé que nous essayons d'évoquer, le manoir de la Touche est le seul vestige de quelque intérêt. D'après un acte détaillé de 1664, le manoir proprement dit existait tel qu'il est aujourd'hui. C'est donc dire qu'il n'a jamais été fini. Le Seigneur qui l'entreprit qu XV^e siècle vit trop grand et ne put jamais terminer son oeuvre. Le nombre de ses propriétaires successifs semble indiquer, d'autre part, qu'il ne donna jamais satisfaction à personne.

L'aveu le plus ancien le concernant remonte à 1477. Il est alors la propriété de l'Ecuyer, Louis de Carmené, avec 70 journaux de terre dont 16 de pré. A lui appartiennent aussi la ville es brets, le Buchou et la Drollaie.

Pendant les XV^e et XVI^e siècle il est possédé par les familles CARMENE et GUEHENEUC. Le droit de haute justice leur fut accordé au XV^e siècle seulement.

En 1498, Messire Gilles DE CARMENE ou KERMENE, seigneur de la Touche et du Plessix, ler échanson de la duchesse Anne, épousa Françoise de Broons, dame de Brondineuf en Sévignac. Le contrat fut passé en présence de la Duchesse Anne qui leur donna 3.000 livres, et du consentement de frère OLLIVIER de Broons, Abbé de St-Mélaine et de François de Broons Seigneur du Fourneau, ler panetier de la Duchesse.

Cette Françoise de Broons évait épousé en lère noce François PREEZART dont elle n'avait pas eu d'enfant. De son second mariage avec Gilles De Carmené elle eut René De Carmené qui devint Seigneur de la Touche et de Brondineuf. C'est ainsi que la Touche Carmené devint la touche Brondineuf.

Le manoir avec ses dépendances fut vendu une première fois par Guillaume De Derval, sieur de Brondineuf à Jean Grossian, sieur de la Ville-Colas. Puis en 1625, nouvelle vente par Isaac Loizel, seigneur de Brye, conseiller du roi, et président du Parlement de Bretagne à demoiselle Budes, douarière de Brondolo, demeurant à Brangolo en PLEMY.

Les Budes en conservèrent la propriété pendant toute le XVII^e Siècle. Dans deux aveux de 1664 et de 1673 on trouve la description complète et détaillée du manoir et des dépendances.

En 1730, la Touche passe à la famille THEPAULI, seigneur du Tilloz et de Tréfalgant dans l'évêché de Tréguier. On signale que la chapelle est en mauvais état et n'est point desservie faute de réparations, ainsi que la maison principale.

En 1765, Louis Anne THEPAULT de Tréfalgant vend le manoir, le Colombier, les prééminences, les métairies, le fief et les juridictions à l'Ecuyer Pierre Marie Hyacinthe de CHAPDELAINÉ qui la transmet plus tard aux DE LA ROUE de Belnoë ; Elle est toujours la propriété de cette famille.

Ainsi le manoir si remarquable et si visité de la Touche n'a guère été habité, certainement pas depuis les Carmené. Ces Carmené avaient d'autres châteaux aux Essarts et en St-Gouens d'où ils étaient originaires.

CORNEAN

De la quatrième haute justice en Plouguenast il y a très peu à dire, car ce fief fut de bonne heure acquis par les QUENGO et son histoire se confond avec la leur. Il n'apparaît pas qu'il y ait jamais eu là un manoir important.

Un rachat de l'an 1451 nous apprend que le domaine, les rentes, le moulin à fouler et les dîmes de Cornéan appartenaient à Ollivier DE BEAUBOUES. Un siècle plus tard, 1555, noble homme Noël DE TREAT, fils aîné et procureur de noble homme et puissant Briend DE TREAT, seigneur de BEAUBOIS, fait hommage de la terre et seigneurie de Cornéan avec dépendances s'étendant aux paroisses de Plouguenast, Plémy, Hénon.

En 1690, le fief est aux Quengo, seigneurs du Pontgamp et de Crénolles. A la mort de Sylvestre de Quengo, sa veuve ; Dame Marie Anne du Plessis de Gémonville en fait aveu en ces termes : "Item la terre et chastelenie de Cornéan, paroisse de Plouguenast, consistant en vieux vestiges de maisons, vieux viniens, landes et communs, tout ce qui en dépend avec droit de haute, basse et moyenne justice, création d'officiers, sénéchal, alloué, Lt, procureur d'office, greffier, notaire, sergent, à cause de laquelle elle est fondateur et prééminencièrè en la chapelle St-Michel de Cornéan. Item son rôle et rentière qui se lève sur les vassaux estant aux paroisses de Plouguenast, Pleumi et Hénon. La dîme sur les terres et dépendances où elle se lève. Un moulin de Cornéan".

Comme il n'y avait là d'un fief, il n'en fut pas question lors de la vente des biens nationaux.

Certains dictionnaires citent une cinquième haute justice dans la paroisse à Gomené.

HISTOIRE DE PLOUGUENAST

V - LA PETITE NOBLESSE

PETITE NOBLESSE

Après ces brèves notes sur les grands possesseurs de fiefs qui n'ont pas habité le pays mais qui étaient représentés par leurs sénéchaux, nous allons dire quelques mots maintenant de la petite noblesse, de ces gentilshommes campagnards qui vivaient sur leurs terres, souvent en l'exploitant, au milieu des paysans dont ils partageaient presque l'existence. Ces hobereaux étaient dits, au moins les principaux d'entre eux, Seigneurs à basse et moyenne justice. C'était une délégation de l'autorité des grands Seigneurs dont ils tenaient leurs domaines en fiefs. Au cours des âges ces manoirs nobles se multiplièrent et s'étendirent. Petit à petit, en effet, sous l'autorité des rois de France tendant à concentrer tout le pouvoir entre leurs mains, ces grands domaines s'effritèrent. Acculés par des besoins d'argent, les "hauts et puissants" Seigneurs vendaient leurs terres et leurs privilèges morceaux par morceaux. Les gentilshommes laborieux et la bourgeoisie enrichie dans le négoce, en firent leur profit. De plus les rois créaient sans cesse de nouveaux nobles. Nous verrons des hommes de lois et de riches commerçants recevoir ou prendre ainsi des titres de noblesse.

Les principales gentilhommières de Plouguenast dont beaucoup ont disparu il y a bien longtemps étaient : Lanfosso, Montorien, la Ville d'Anne, Belnoë, le Vaudelier, la Couvre, la Forge, Haute-ville, la Barre, Garmorin, la Longueraie, le Coulombier.

HISTOIRE DE PLOUGUENAST

VI - LA BOURGEOISIE

LA BOURGEOISIE - PLOUGUENAST

A côté de cette simple noblesse se développa une classe bourgeoise, dont certains membres acquirent même une noblesse de robe, grâce à l'office qu'ils occupaient. La vie de cette bourgeoisie fut intimement mêlée à celle de la noblesse authentique au cours des deux siècles d'Ancien Régime que nous connaissons mieux à cause des registres paroissiaux, de 1630 à 1789. Cette classe un peu relevée de la société était de toutes les fêtes chez les nobles, baptêmes, fiançailles, noces et réciproquement. Par les signatures sur les registres on peut constater, à ces fêtes, souvent, la présence des hauts et puissants seigneurs de QUENGO DU ROCHAY, et du Pontgamp en Langast, des hauts et puissants seigneurs DE CARMENE DES ESSARTS, puis des écuyers du Goulay, de la Fruglaie, de la Roue, de Rochefort, des LE VENEUR et enfin les familles notables dont nous allons parler.

Ces familles notables sont de deux sortes : celles qui remplissent un office dans une juridiction, sénéchal, greffier, procureur etc... et les commerçants. Ce sont les deux branches sociales qui réussirent, au cours des deux siècles dont nous parlons à émerger par l'acquisition d'une petite fortune, et à se faire ainsi un certain rang, car même alors la fortune menait à tout, aux honneurs et aux titres.

Deux choses sont à remarquer encore ; il n'y a point ou peu d'alliances entre bourgeois et vrais nobles, et dans toutes ces familles d'un certain rang, il y avait toujours des prêtres, souvent plusieurs, prêtres habitués pour la plupart, qui vivaient dans ou près de leur famille, assuraient le service des chapelles et prêtaient main-forte au recteur et à son vicaire en cas de besoin. C'est grâce à eux, et aux oncles célibataires, que se formaient les familles cossues, car alors les droits de succession n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui et le droit d'aînesse protégeait l'unité des fortunes. On trouve encore dans nos fermes des pierres de taille avec un calice, un ciboire ou une croix gravées. Ces pierres viennent de la demeure d'un de ces prêtres. Au-dessus de la fenêtre du fournil de Garmorin, il y en a une de ce genre avec un calice et la date 1649 qui vient de la maison de Messires GORVEL qui se sont succédés aux Ardillets.

Dans la première catégorie de ces familles, il y a les PALLIER, les LE NOUVEL, les MOUESSAN et les BUSCHOUX.

La famille PALLIER remplit de père en fils l'office de sénéchal de la juridiction du Pontgamp pendant plus de 150 ans. Ils habitaient au Bourg (au Vieux-Bourg actuel évidemment). Leur propriété comprenant, en 1789, deux maisons, écuries et jardin, était bornées "par la venelle qui conduit du Bourg à Gomené, au midi par les terres de Jacques AMICEL et Joseph GALLAIS, au couchant par le chemin qui conduit au pont du Vauvert, et au nord par le chemin d'à-bas du Bourg". Ils étaient là avant 1650, et s'intitulaient à cette époque, sieurs du Clos-neuf. Ils furent anoblis vers 1720 et s'appelèrent depuis de Pallier. Ces années-là un Pallier était curé, c'est-à-dire Vicaire de Plouguenast.

En 1717, Pierre PALLIER épousait une LE NOUVEL. Ils agrandirent leur fortune de leur mieux achetant une pièce de terre par ci, un cours de dème par là, mais ils eurent, comme tous les ménages d'alors, nobles aussi bien que roturiers, de nombreux enfants à chaque génération. Leur noblesse heureuse fut assez courte, car en 1789, à la Révolution Louis François DE PALLIER s'exila abandonnant tous ces biens si patiemment acquis. Ceux-ci furent vendus aux enchères le 4 fructidor an II et achetés à vil prix par les audacieux qui surent profiter de cette époque pour s'enrichir.

La famille LE NOUVEL, au moins aussi ancienne à Plouguenast que les PALLIER, habitait Lalesplace. Ils étaient eux aussi de générations en générations greffiers et sénéchaux de la juridiction du Cran. Famille de nombreux ecclésiastiques, nous la voyons s'allier aux PALLIER et plus tard aux AMETTE.

Les MOUESSAN étaient procureurs du Cran et autres juridictions de GAUSSON. Ils habitèrent le Bourg et le Pontgamp. Vers le milieu du XVIII^e siècle, ils vinrent s'établir au Colombier et s'appelèrent (car en ces temps, ce n'était pas après les décorations que l'on courait mais après les titres) les sieurs Du Coulombier.

Le Coulombier

En 1752, Noble Maître Louis-François AMETTE, sieur du Bourg, demeurant en sa maison au bourg de la trêce de Gausson, paroisse de PLOEUC (Procurateur de haute et puissante Madame la Marquise de Coëtlogon dit en son hôtel de la Ville de Guingamp née Catherine Claude le borgne davaugour, veuve et Douairière de Messire César Marquis De Coëtlogon, Vicomte de Méjusseaume, colonel d'infanterie, puissante de la terre et Seigneurie du Cran et Kercarantel Châtellenie de Plouguenast) Procureur Fiscal de la Juridiction du Qranquercarantel était également en février 1762 Curateur spécial de Demoiselle Marie DE PALLIER.

En 1769, le même Maître Louis-François AMETTE du Bourg époux de demoiselle Marie Anne MOUESAN demeurait au Manoir du Coulombier paroisse de Plouguenast relevant de la Seigneurie du Pontgamp. En 1777, il est notaire et Procureur Fiscal de plusieurs juridictions jusqu'en 1799, il est notaire au Coulombier. Pendant la période révolutionnaire, son épouse Mme AMETTE Du Bourg, considérée à cette époque comme suspecte, c'est-à-dire fidèle à son Dieu et à son Roi, fut sommée de se rendre chaque matin par ordre du Comité Révolutionnaire en permanence au Bourg de Plouguenast (actuellement Vieux-Bourg). Elle était accompagnée d'une dame de la Noblesse également suspecte. Suivant les chemins creux parfois impraticables, car en ces temps ils n'étaient guère carrossables, elle se rendait donc, du Manoir du Coulombier, à l'appel quotidien qui se faisait au Vieux-Bourg actuel (par un fonctionnaire issu d'une vieille famille du pays imbu d'idées révolutionnaires) faute de présence s'exposait la dame suspecte à des poursuites, incarcération et souvent peine de mort.

copie chq.
collas

Famille de Maître Louis-François AMETTE Du Bourg : Mgr AMETTE Du Bourg, Julien Sébastien, Vicaire Général à SENS (Yonne) fut nommé évêque, frappé à Rome de la malaria, il mourait à son retour et ne put être intronisé. AMETTE Du Bourg, Procureur au Parlement de Bretagne est décédé sans postérité. En 1819, il ne restait plus comme descendants de Maître Louis-François AMETTE du Bourg, car sa fille Jeanne Marie, épouse de M. BLANCHET demeurant à PLOEUC y décédait sans postérité, que Marie Anne AMETTE du Bourg, épouse de M. Jacques TROBERT, Juge de Paix du canton de Plouguenast (sans doute descendant de Maître Pierre TROBERT qui en 1690 était Procureur - Procureur à MONCONTOUR). Ils eurent sept enfants et restèrent au Colombier, et Reine AMETTE Du Bourg épouse de M. Pierre LE PAVOUS de la Ville Junguen demeurant à Havelin en PLOEUC (derniers descendants famille VEILLET GRANDMAISON de MONCONTOUR qui compte parmi ses membres une religieuse réparatrice). L'aîné des fils de M. Jacques TROBERT, Juge de Paix, Alexis-Marie TROBERT, resta au Colombier. En 1835, il était notaire à Plouguenast. Maire de sa commune ce fut pendant sa gestion que fut dressé le plan cadastral ; tracée la route qui relie Plouguenast à Gausson, construite l'Eglise Paroissiale actuelle, pour la charpente de laquelle il offrit des arbres abattus sur sa propriété. Il céda son étude pour devenir comme son père Juge de Paix du Canton. Le second Jacques TROBERT, maire d'ALLINEUC, demeurant à la Boissière en Allineuc, eut trois fils prêtres. Ils quittèrent leurs situations (médecine, enregistrement et douanes) pour entrer dans les ordres. Le troisième Jean-Marie TROBERT établi à la Ville d'Anne était premier adjoint. Un autre François TROBERT, prêtre, succédant à Jean-Marie DE LAMENNAIS à la Grande Aumônerie de France est décédé Curé de St Michel à Saint-Brieuc. Il rapporta de Rome et dota l'église de Plouguenast d'une de ces reliques St-Pierre, St-Paul. Enfin, Louis TROBERT était Recteur de PLEDELIAC. Et Anne et Pierre sont décédés célibataires.

Les BUSCHOUX habitaient également le Pontgamp. Ils étaient alliés aux LE NOUVEL, aux RADENAC des Touchettes, aux DORTAISCHE. L'un d'eux acheta, nous l'avons vu, la Ville Gueury. En 1780, Vict. PACIFIQUE, sieur de la Ville Hamon marchand de toiles tissées demeurait à la Ville Gueury. Parmi les familles qui ont prospéré dans le commerce des toiles, nous trouvons les JOUNY de Boutteville, fabricants de toile. A certains moments ils employaient jusqu'à 50 pileurs. Plus tard, ils achetèrent la Ville d'Anne (ils étaient associés à la famille de la ROUE). De bonne heure nous trouvons aussi les VIET à Plouguenast. VIET : Ville Hamon, VIET : du Bourg, VIET : Ville-Gueury. Beaulieu-Viet. Eux aussi étaient alliés avec toutes les familles notables du pays. Ils joueront, du moins une partie d'entre eux, un grand rôle au moment de la Révolution.

Les GORVEL des Ardilletts, ou GORVET, on trouve les deux orthographes, étaient également courtiers en toile et voyageaient pour placer leur marchandise. Ils sont souvent, avec les autres marchands de toile, portés absents aux baptêmes de leurs enfants. Ces GORVEL des Ardilletts étaient-ils de la même famille que les Maîtres GORVEL que nous trouvons au siècle précédent à la Ville MENO ? En 1772, Allain GORVEL et Mathurine LE COUEDIC marièrent leur fille et héritière Jeanne Marie GORVEL à Yves BOSCHER négociant à MONCONTOUR. Le mariage fut béni par leur oncle BOSCHER sieur de LONGLE. La propriété des Ardilletts revenait 20 ans plus tard à ce gendre Yves BOSCHER qui se fera anoblir et appeler BOSCHER des Ardilletts.

On retrouve Dame Marie BOSCHER, épouse de Julien-François VIET, propriétaire demeurant au bourg (Vieux-Bourg) et cette dame Julien VIET était sortie des Ardilletts.

Sur le même rang social, il y eut encore les HUGUE DE LA VILLE CHAUVEL. Au XVII^e siècle, ils sont dits laboureurs et plus tard marchands de toile. Ils pouvaient d'ailleurs être les deux à la fois. Eux aussi eurent des frères prêtres. Vers 1760, ils s'allièrent à la famille AMETTE par le mariage de Jacque HUGUE avec Melle Théodore AMETTE. Au baptême de leurs enfants, on voit les signatures des DU BOURG-AMETTE, et AMETTE DU COLOMBIER.

Citons encore dans cette catégorie Maître THOMAS de ST-THEO, époux de Demoiselle Angélique SAVENET, marchand de toile, frère des Abbés THOMAS et sans doute de Maître THOMAS du Palais qui en 1750, est sieur des Hautières et notaire et procureur de plusieurs juridictions. Enfin les MAHES de la Ville es Brets, les RADENAC des Touchettes et les Piverts des Erables, dont la fonction n'est pas précisée. Tous ces gens, aisés sinon riches, honorables hommes : titres simplement honorifiques et non de noblesse. Les nobles sont dits chevaliers ou écuyers selon le rang.

De même que les nobles étaient tous cousins, tous ces bourgeois sont également apparentés, comme nous avons pu le constater par les unions contractées. C'étaient des classes assez fermées.

HISTOIRE DE PLOUGUENAST

VII - LE PEUPLE

P L O U G U E N A S T - L E P E U P L E

La population de Plouguenast a atteint son plus grand chiffre de 1700 à 1850 environ. Elle devait alors dépasser les 4000 habitants. En 1630, elle était plus faible. On compte 83 baptêmes en 1631, 74 en 1632, 80 en 1633. Cent ans plus tard le chiffre a doublé, il y eut 165 baptêmes en 1739. Un chiffre supérieur à 100 se maintint jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Cette dense population vivait maigrement sur ce sol en partie inculte. Le dictionnaire d'Ogée (1750) dit en parlant de Plouguenast qu'à côté de terre bien cultivées on y voit des quantités prodigieuses de landes. Aussi la majorité de la population est-elle artisanne. La grande industrie de la région du sud de l'évêché de St-Brieuc, de Quintin à Pontivy est le tissage des toiles de Bretagne. Chez nous à peu près les deux tiers de la population était tisserands, filandiers ou blanchisseurs de toile. Le lin leur vient de l'évêché de TREGUIER. Les bénéfices sont pour les marchands qui achètent les toiles brutes aux foires de Moncontour, Uzel, Loudeac, les font blanchir les expédient à St-Malo pour l'Espagne. Les laboureurs sont aussi assez nombreux, puis il y a les journaliers, les sabotiers, les boulangers. Il y a surtout des boulangers à ST-THEO. Ce fut longtemps avec le travail du fer, une industrie spéciale à ce village. Ils vendaient leur pain sur les marchés des environs.

Dans toutes les classes de la société, les familles étaient toutes très nombreuses, mais hélas ! la mortalité infantile est effroyable, la moitié des décès sont des décès d'enfants "en état d'innocence" comme disent les registres. En 1738 par exemple pendant les 6 premiers mois de l'année, il y eu 49 enterrements dont 25 d'enfants. Enorme aussi le nombre de baptêmes administrés à la maison pour danger de mort. Cela tient, non pas tant à la misère, car chez les nobles et les familles riches il y a nombre de morts d'enfants aussi, mais bien au manque d'hygiène (en 1770, dans un rapport sur le transfert de l'église, nous trouvons ce détail : "Sur les 30 maisons que contient le Bourg, 2 ou 3 ont des vitrages, les autres sont sans vitrage -Archives Evêché-) et à l'absence de médecin. Il y eut cependant un Maître chirurgien à venir s'installer au Bourg ver 1758 appelé Joseph-Marie Jacob. Il venait de Château-Chinon, il épousa Mathurine DE PALLIER. Restèrent-ils au pays ? En 1754, le docteur JOUANE vint épouser à Plouguenast Demoiselle Jeanne-Marie VIET ; ils durent quitter eux aussi. Si les guerriers et la famine ne venaient plus comme aux siècles précédents visiter périodiquement la contrée, avec cette absence d'hygiène et de médecins, les maladies, les épidémies faisaient toujours des ravages. Les registres parlent de deux visites de ce genre. La peste en 1631, une épidémie sans nom en 1739. En 1631, la peste fit son apparition au mois d'août. Elle disparut avec le froid de l'hiver en décembre. Les victimes ne furent pas très nombreuses. Les noms de 50 ou 60 personnes sont inscrits sur le registre suivis de cette mention : "péri de peste".

On enterra pendant ces mois-là dans les cimetières des chapelles de St-Théo et de St-Michel. La mystérieuse épidémie de 1739 fit plus de ravage et dura plus longtemps. Il y eut 158 décès en 1739, 255 en 1740, et jusqu'à 321 en 1741, pour retomber à 142 en 1742. C'est à ce moment là que l'on cessa d'enterrer dans l'église car aussi inconcevable que cela puisse paraître, jusque là toutes les personnes adultes, sauf les étrangers, étaient inhumées dans l'église. A la suite d'une épidémie justement, Louis XV avait ordonné en 1719 de ne plus faire d'inhumation à l'intérieur des églises. On n'en avait tenu aucun compte à Plouguenast. Le surcroît des décès occasionné par l'épidémie, obligea les habitants à appliquer l'édit royal. Ensuite, on reprit encore l'ancien usage pendant quelque temps. Il y avait un reliquaire dans le cimetière où l'on mettait les ossements des exhumés, car vu l'étroitesse de l'église et au rythme de plus de cent inhumations par an, les tombes devaient être fréquemment renouvelées. Cette inhumation à l'intérieur de l'église était sans doute un geste pieux, mais tout de même quel foyer d'infection !

Nous voudrions pouvoir décrire la vie d'un de ces humbles foyers de nos chers ancêtres, connaître leur façon de penser, de juger les choses, leur état d'esprit, mais ces braves ancêtres n'ont pas écrit leurs mémoires et pour cause, tous, à part les nobles et les bourgeois dont nous avons parlé, étaient illettrés. Il y eut cependant un maître des "petites écoles" au moins dans la deuxième partie du XVIII^e siècle, mais il n'apparaît pas que sa classe fut jamais bien achalandée.

Chaque village alors se suffisait à lui-même, il avait son boulanger, son charpentier, son menuisier, etc. C'était une nécessité, le commerce était réduit, les déplacements extrêmement difficiles. Qu'on se représente la traversée de Plouguenast par les deux grandes voies principales, de Moncontour à Loudéac et d'Uzel à Langast. Evidemment, les chemins qui descendaient la Bernardaie, la côte-raide, montaient la côte du chauchix puis la creusée de Garmorin, ou grimpaient la bosse du Rotz, s'engageaient par Guette-lièvre et Lanfosso ou bien par l'hôtel-neuf et la chapelle pour atteindre le Vieux-Bourg, n'étaient pas des voies à faire du 90 kilomètres à l'heure. On vivait donc chez soi, dans son quartier. Ce que les habitants redoutaient le plus, comme maintenant d'ailleurs, c'était certainement la visite du fisc, car il y avait alors aussi le percepteur, que dis-je, de multiples percepteurs, qui n'oubliaient pas leurs visites régulières. La façon dont l'impôt était réparti était évidemment très injuste, et c'est pourquoi la Révolution fut bien accueillie à son début. C'était de plus une source de tracasserie vu leur complication excessive. Avec tous les droits féodaux et seigneuriaux, les principaux impôts étaient les fouages, la taille, la capitation. Le Clergé et la noblesse étaient exempts des deux premiers. La paroisse était taxée pour ces différents impôts. Chaque année, vers Pâques, le Général, c'est-à-dire le Conseil de la paroisse, se réunissait à la sacristie de l'église, après la post-communion de la grand'messe et nommait les "égailleurs" des fouages. Le Général se composait de douze membres dont d'office le Recteur.

Ces douze membres nommaient chaque année deux trésoriers chargés d'administrer le temporel de l'église.

Voici une copie de la délibération du Général de 1756 à propos de l'égal des impôts :

"L'an 1756, le dimanche 1er février, dans la sacristie de l'église de Plouguenast à l'issue de la grand'messe où se sont assemblés en corps politique, en exécution de la convocation faite par Mr Le Recteur au prône de la grand'messe de dimanche dernier et répétée à celui de celle de ce jour, Jacques JOUNY et Guillaume HENRY, Mathurin THOMAS et autre Guillaume HENRY, François FLAGEUL et François ROLLAND, Mathurin HENRY et Vincent THOMAS et autre Pierre URVOY, délibérants actuels de la dite paroisse, a été, par le vieux Louis VIET et Guillaume HUGUES, trésoriers en charge, remontré que, étant sur le point de finir leur temps, il est d'usage nécessaire de nommer deux autres trésoriers pour les remplacer et entrer en charge le second dimanche après Pâques.

En second lieu qu'il est nécessaire de nommer des Collecteurs pour lever pendant la présente année le Rolle du vingtième et de deux sols pour livres du dixième.

En troisième lieu qu'il est nécessaire de nommer des égailleurs pour égailler les fouages tant ordinaires qu'extraordinaires et capitation de la présente année 1756, sur tout quoi. Le Général a nommé pour trésoriers les personnes de François MOULNIER de la Ville Méen et Louis RADENAC de Launay Jan. Pour collecteur du vingtième et 2 sols pour livres du dixième Jacques MARTIN du Pontgamp et Pierre VISDELOUP de Cornéan. Pour égailleurs de la capitation Jacques MOUNIER du Ros, Jean DEUSSET de Cornéan et Florent GORVEL du Bohino. Pour égailleurs des tailles : pour le cours du Bourg, Antoine THOMAS de la Ville Méno. Pour le cours de Cornéan, Pierre MOUNIER de la Motte-Parent. Pour le cours des Diblais, Nicolas AMICEL de Launay-Modu. Pour assister à l'égal de la capitation et assister aux délibérations en qualité d'Economes, le Général a nommé Gilles LABBE des Courtilions et Louis URVOY du Pontgamp.

Il a aussi donné pouvoir à Allain GORVEL des Ardillets de passer ferme aux meilleures conditions possibles d'une place de pré appelée la Prée Jago destinée pour la subsistance des pauvres de cette paroisse et d'en recevoir les levées pendant six ans pour être distribuées au pauvres les plus nécessiteux de la paroisse, etc."

L'impôt du vingtième était égal à la vingtième partie du revenu. La capitation était un impôt fixé par tête, genre de prestation. La taille se levait sur les personnes, suivant leur revenu ou leur tenure. La fouage se payait par maison ou par feu.

En plus il y avait des dîmes. La dîme fut d'abord une offrande volontaire conseillée par l'Eglise aux premiers siècles pour subvenir aux frais du culte. Dès Charlemagne elle était devenue obligatoire.



Généralement elle correspondit chez nous, non à la dixième partie des récoltes mais à une gerbe sur dix-huit. Hélas ! d'étranges abus s'étaient introduits à propos de cette dîme. Au lieu de rester ecclésiastique, elle avait été inféodée, c'est-à-dire devenue la propriété de grands Seigneurs qui la connait en fief ou en était venu à vendre couramment une dîme, un quartier de dîme, la dîme sur un champ. Nous en avons déjà vu des exemples en Plouguenast, en voici d'autres :

UNE FENÊTRE A TOUTE ÉPREUVE POUR UN CONFORT MAXIMUM

En 1775, Amboise BODIN de QUINTIN vend par l'intermédiaire de Pierre NAU, curé (vicaire) à Plouguenast à Joseph de la FRUGLAIE, une dîme de 18 gerbes prélevable sur la pièce de terre le Longquartier, 4 journaux, les 2 pièces des Isles 3 Jx et le pré Boulaire.

En 1766, Cyrille DUNODAY en Mauron vend au même de la FRUGLAIE, pour 480 livres la moitié d'une petite dîme, dite de Lanfosso, se prélevant sur les terres des villages de la chapelle, Malabry, le Rotoué, la Brousse-Vauvert, la Ville Erno, Lingouët et la grande clôture du Vauvert, dépendant de Gomené. L'autre moitié de cette dîme appartient aux PALLIER qui vendent au même pour 500 livres.

Toutes les grandes seigneureries avaient leurs cours, très étendus, de dîme. Elles les affermaient ou les vendaient par morceaux. Quand on achetait une terre, on la prenait avec les charges dont elle était grevée, dîmes, droits, rentes.

Nous avons trouvé quelques exemplaires de baux de ferme d'avant 1789. Par leur détail ils donnent l'impression de tracasserie, du propriétaire dans les moindres récoltes du fermier, d'une soumission servile.

Voici un bail de la Métairie Neuve, fait en 1736, Joseph de la FRUGLAIE est propriétaire :

La Métairie Neuve est affermée par an, à la Saint-Michel :

10 perrées de seigle, 9 d'avoine, 9 de blé noir, mesure de Moncontour,

-40 livres de beurre, poids de Moncontour,

-10 livres en argent,

-30 gerbes de gled,

-Une journée de charrois,

-six chapons,

-l'herbage de deux vaches menées et ramenées,

-40 toises de réparé de fosses,

-Comme grain ensemencé il y avait neuf jours en tout,

-seigle, avoine, blé noir.

.../...

A la même époque pour le Pateureux la Métaire avait alors :

- 38 journaux de terre labourable et non labourable,
- 9 jours et demi de pré,

Sur cette propriété, le patron de la FRUGLAIE devait 100 livres payables à la Comtesse de TONQUEDEC. Elle est effermée à Jean LAHAYE et sa femme, ou plutôt sous leur caution à Joseph et Pierre LAHAYE, leurs fils, pour :

- 24 perrées de blé, 9 d'avoine, 5 de blé noir,
- 50 livres de beurre,
- 100 livres en argent payables à la Comtesse de Tonquédec à la Saint-Michel,
- 12 livres à la Saint-Jean,
- Six chapons à la Toussaint,
- Une journée de charrois par an,
- un cent de gled.

Pour juger la cherté de la vie en ce temps, il faut savoir la valeur de l'argent, la valeur de la livre en francs modernes. Comme maintenant sa valeur variait suivant les temps. D'après Chernel (Dict. historique des Institutions de la France) sous Louis XIV, la livre valait 2 francs d'avant guerre, plus de de 10 francs en 1936. La livre égalait 20 sols et le sol 12 deniers.

A une vente en 1737, au château du Pontgamp on voit que :

2 boeufs valaient 54 livres,
1 vache de cinq ans 12 livres,
1 génisse de 2 ans 6 livres, 17 sols,
1 vieille jument 7 livres 15 sols,
1 jument et son poulain, 16 livres 12 sols,
1 poulain de deux ans, 17 livres 2 sols,
2 cochons de l'année, 4 livres 2 sols,
Un lit avec son ciel, sa housse de plumes, traversin, le tout usagé
50 livres 5 sols.

On peut le constater, l'argent n'était pas très courant dans nos campagnes. Le commerce, à part les toiles, était minime. La plupart des hommes passaient leur journée à leur métier, dans la saison morte, et à cultiver leurs quelques champs dans la belle saison. Les chevaux étant rares, de même que les grandes fermes, la culture se faisait beaucoup à bras. A mesure que la population a baissé, beaucoup de chaumières, de petites tenues ont disparu.

Il n'est pas souvent question de froment dans les baux. La population vivait de pain de seigle, de bouillie d'avoine, de "galettes" de blé noir. La viande était rare. Le café évidemment n'existait pas. Il fut introduit en France par les Ambassadeurs turcs au XVII^e siècle. Le roi Louis XIV lui-même en bu pour la première fois en 1644. Nous avons tous entendu nos pères dire qu'ils étaient déjà grands quand ils le goûtèrent. Le cidre, et l'eau souvent sans doute, devaient être les boissons ordinaires.

Nous n'avons pas trouvé mention des réjouissances d'alors dans les textes se rapportant à la paroisse, mais nous pouvons bien supposer qu'à Plouguenast on n'était pas plus triste qu'ailleurs et que les danses, les jeux divers à l'occasion des pardons, des fêtes de chapelles, des fileries qui existaient partout, avaient lieu aussi chez nous.

Il n'y avait pas de séparation étanche entre noblesse et peuple, vivant ainsi en mêlés ce n'était pas possible, et nous voyons souvent les nobles parrains, marraines surtout chez les fermiers voisins.
